



**Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Grauliérais**

30, route des Barrières 19700 LAGRAULIERE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 janvier 2016

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérais s'est tenue le samedi 23 janvier 2016 à 20h 30, Chez Y. Farges, secrétaire de l'association.

Sont présents : Mmes Laurent, Farges, Rouanne et MM. Brunie, Cessac, Chatain, Laurent, Delhommeau,.

Sont excusés : Mme Chatenet et M. Daubec.

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Yvette Farges en qualité de secrétaire de séance.

Election du bureau

L'assemblée générale reconduit à l'unanimité les membres du bureau sortants :

- Président : Jean-Jacques Brunie, architecte, 30 route des Barrières, 19700 Lagraulière
- Trésorier : Fabrice Daubec, employé territorial, La Montagne, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, retraitée, La Montagne, 19700 Lagraulière

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions pour une année.

L'association compte treize membres.

Rapport sur l'exercice clos 2015

Le trésorier dresse le bilan financier de l'exercice écoulé :

RECETTES	DEPENSES
<u>Soldes au 1^{er} janvier 2015</u> : 257,40 €	Photocopies mairie : 15,00 €
<u>Subventions</u> : 100,00 € - Mairie de Lagraulière : 100 € (versée en juillet 2015)	Expression numérique : 429,98 € (impression sur bâche)
<u>Adhésions</u> : 120,00 €	
TOTAL : 477,40 €	TOTAL : 444,98 €

Soit un solde positif de 32,42 €

Livret A au 31 décembre 2015 ; 10,27 €

1^{ère} délibération :

L'assemblée approuve les comptes et décide de renouveler les cotisations, maintenues à 20 € pour le nouvel exercice.

Bilan des activités de l'année 2015

Le président de séance rapporte les activités de l'année écoulée :

Administratif :

- Une demande de subvention a été demandée à la Municipalité (attribution de 100 €)
- Le Conseil Général avait informé les associations de la suppression des subventions en 2015 et de leur remplacement par différents Prix du Patrimoine, répartis en 8 catégories représentant 15 prix.

L'association a concouru pour deux prix :

- Inventaire du Patrimoine
- Découverte d'un Patrimoine

Les deux dossiers ont été retenus dans la sélection finale mais au lieu des 15 prix annoncés, seulement 8 ont été attribués et à des associations « nanties » ce qui est très regrettable.

2^{ème} délibération :

L'assemblée décide de demander une subvention à la municipalité de Lagraulière.

La situation financière étant critique et mettant en péril les activités prévues en 2016, de nouvelles rentrées d'argent sont à étudier et à mettre en œuvre.

Réalisations :

Exposition :

Une exposition sur la mémoire des lieux et l'origine des noms des villages de la commune a été réalisée et présentée à la médiathèque au mois d'août.

Elle a été exposée également en l'église dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Elle a ensuite servi de support pour une animation dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire et pour des animations à l'EPHAD pendant deux semaines.

Elle est actuellement exposée à nouveau à la médiathèque jusqu'au 26 février.

Elle a connu donc un succès intéressant et sert parfaitement notre but de communication et de sensibilisation.

Communication :

Deux panneaux explicatifs concernant l'église ont été rédigés en complément de l'exposition de Vézère Ardoise consacrée à l'Art Sacré.

Ils ont été ensuite présentés lors des Journées du Patrimoine et utilisés à l'école pour une activité périscolaire.

Site internet

L'association dispose maintenant d'un site Internet mis en ligne au printemps dernier. On compte plus de 500 visites à ce jour, ce qui est un départ correct. La fréquentation a surtout démarré après l'exposition de l'été. Un lien sera établi avec Vézère Ardoise.

Sensibilisation :

Un rapport sur la conservation des arbres remarquables d'une part et sur l'élagage imposé d'autre part a été rédigé et mis en ligne sur le site. Ce rapport met l'accent sur plusieurs paradoxes dans le but de provoquer une réflexion, voire un changement.

Pas de retour pour l'instant.

Sites bâtis

Les démarches pour la restauration du Pont des Amoureux sont en cours mais elles sont longues et difficiles. Des contacts ont été pris avec le Conseil Départemental, le SDAP, le CAUE, la Fondation du Patrimoine et différentes entreprises.

Ces démarches se font en partenariat avec la municipalité.

Prévision d'activités pour 2016

Le président de séance présente les projets pour la nouvelle année :

Sites bâtis :

Les projets Chadournie et Lacotte sont au point mort pour les raisons suivantes :

- il n'y a aucune proposition des propriétaires pour l'instant
- le porteur de l'opération doit être la municipalité pour obtenir des subventions
- le conseil municipal considère ces sujets comme non primordiaux

La maison Désaguiller est également en péril.

La maison Lacotte se dégrade de plus en plus et devient dangereuse. Une partie du patrimoine de la commune va disparaître. **L'urgence est là.**

3^{ème} délibération :

L'assemblée décide de saisir la municipalité à propos de la maison Lacotte.

Chambre des Moines

Sa restauration, qui terminerait les campagnes successives de restauration de l'église, serait à faire. La municipalité étant maître d'ouvrage, L'intervention pourrait être gérée par l'association. La situation n'a pas évolué.

4^{ème} délibération :

L'assemblée décide de saisir la municipalité.

Pont des amoureux

Les démarches pour la restauration sont en cours depuis l'année dernière, comme expliqué auparavant. Le but serait de restaurer cet ouvrage dans le courant de l'année.

Ce pont pourrait être ensuite intégré dans une randonnée.

5^{ème} délibération :

L'assemblée décide de continuer l'action engagée.

Sites naturels :

La participation aux campagnes de nettoyage, d'entretien et de balisage reste d'actualité. Cependant, les moyens physiques de l'association sont très limités. L'aide pourrait se spécialiser dans la rédaction de panneaux d'information.

6^{ème} délibération :

L'assemblée décide de se rapprocher de La Graule Nature et de la municipalité.

Un contact est également à prendre avec Limousin-Nature-Environnement.

Communication :

Exposition

Une exposition sur l'évolution de la commune au cours du siècle dernier est proposée pour l'été prochain. Basée sur un comparatif d'images, elle fera également un bilan sur la fluctuation des commerces. Elle serait présentée à la médiathèque sous la même forme afin de conserver une unité des supports et de constituer un fond documentaire.

7^{ème} délibération :

L'assemblée décide de préparer cette exposition.

Journées du Patrimoine

C. Endean va prendre le relais de C. Guilloux et de J. Delhommeau pour la présentation de l'église lors de ces journées.

8^{ème} délibération :

L'assemblée valide cette démarche.

Bibliographie

Une liste des ouvrages consacrés pour tout ou partie à la commune serait à établir et à mettre en ligne afin de constituer un fond documentaire.

9^{ème} délibération :

L'assemblée approuve cette démarche.

Sensibilisation :

Visite d'un village :

Mme Biasotto, institutrice, aimerait faire la visite d'un village avec un groupe d'écoliers et des membres de l'association.

La balade proposée partirait de la Croix Vieille, village à l'habitat dispersé à la croisée de routes pour aller à Foujanet, village circulaire. Ces deux villages anciens sont maintenant reliés par des constructions contemporaines. Proche du centre bourg et au tracés facile, cette promenade proposerait une bonne illustration de l'« urbanisation » rurale.

10^{ème} délibération :

L'assemblée approuve et participera à cette démarche.

Cadastre Napoléonien :

Une visite explicative du cadastre napoléonien serait à organiser pour les membres de l'association.

11^{ème} délibération :

L'assemblée demandera l'autorisation à la municipalité.

Mémoire :

Conférence :

Le document écrit reprenant la conférence donnée par Mme Odette Cessac, consacrée aux événements du 3 avril 1944 à Lagraulière, reste à établir afin de satisfaire au devoir de mémoire.

12^{ème} délibération :

L'assemblée approuve cette démarche.

Ecrits :

Il serait intéressant de mettre en ligne les réflexions de René Chauffour, ancien maire, sur certains aspects de la vie communale afin de satisfaire au devoir de mémoire.

13^{ème} délibération :

L'assemblée demandera l'autorisation à ses enfants.

A cours du débat, le président a mis aux voix les délibérations qui ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est close à 22 heures.

Yvette Farges, secrétaire de séance